PRÉFET
DES ALPES-
DE-HAUTE-
PROVENCE

*Liberté*
*Égalité*
*Fraternité*

# AVIS DE CONSULTATION DU PUBLIC

**conformément à l'arrêté préfectoral n°2025-064-010 du 05 mars 2025**

## Installations Classées pour la Protection de l'Environnement

**(Code de l'Environnement - Livre V – Titre 1er)**

## Demande d'enregistrement présentée par la Société EUROVIA Grands Projets France pour l'installation d'une centrale mobile à chaud temporaire située sur la commune de Mison au lieu- dit "Route des Grandes Blaches"

**PÉTITIONNAIRE :** **Société EUROVIA Grands Projets France**

**SIÈGE SOCIAL :** Parc d'entreprises Brive Ouest
Rue Jean Dallet
19100 BRIVE LA GAILLARDE

### OBJET DE LA DEMANDE

La demande vise à l'enregistrement d'une centrale d'enrobage mobile à chaud temporaire sur le site Sablière du Beynon (SAB) sur la commune de Mison en vue des travaux de réfection de l'autoroute A51 entre Sisteron et la Saulce.

Les installations projetées seront destinées à la fabrication des enrobés nécessaires aux travaux de renouvellement des chaussées :

- de la section courante de l'autoroute A 51 entre Sisteron et La Saulce dans les deux sens (incluant différents échangeurs et aires de repos),

- des bretelles d'entrée/sortie, des voies de circulation, des parkings de l'aire de repos et aires de services associées.

Les installations seront implantées sur des emprises de la Société SAB (Carrières et sablières du Bech) sur une plateforme anthropisée et préparées pour une installation industrielle.

### ACTIVITÉ VISÉE PAR L'ENREGISTREMENT :

L'activité concernée est soumise au régime de l'enregistrement au titre de la rubrique 2521-1 de la nomenclature des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE) :

- **2521-1** : Centrale d'enrobage au bitume de matériaux routiers à chaud de type RF400. (capacité nominale de 223t/h à 5 % d'humidité)

### DURÉE de la CONSULTATION du PUBLIC (4 semaines)

**du lundi 31 mars 2025 au lundi 28 avril 2025 inclus**
**à la mairie de Mison**

## CONSULTATION DU DOSSIER et RECUEIL DES OBSERVATIONS

Le public pourra prendre connaissance du dossier durant toute la durée de la consultation aux jours et heures d'ouverture de **la mairie de Mison :**

**lundi et jeudi de 9h à 12h,**
**mercredi et vendredi de 8h à 12h**
**et le mardi de 9h à 12h et de 16h à 19h.**

ou sur le site internet des services de l'État :
https://www.alpes-de-haute-provence.gouv.fr/Publications/Appels-a-projets-Consultations/Enquetes-publiques-autorisations-et-avis/Listes-des-communes-par-ordre-alphabetique/Liste-des-communes-commencant-par-M#mison

Les personnes intéressées pourront éventuellement consigner leurs observations sur le registre d'enquête ouvert à cet effet **à la mairie de Mison.**

Les observations peuvent également être adressées par courrier à la Préfecture des Alpes-de-Haute-Provence - Direction de la Citoyenneté et de la Légalité - Bureau des Affaires juridiques et du Droit de l'Environnement - 8 rue du Docteur Romieu - 04016 DIGNE les BAINS CEDEX.

ou par voie électronique à l'adresse suivante : pref-icpe@alpes-de-haute-provence.gouv.fr en mettant l'objet : **Projet Eurovia - Mison, avant la fin du délai de consultation du public.**

La personne responsable du projet déposé par la Société EUROVIA Grands Projets France est Madame Cindy BOUCHEZ, responsable Qualité Prévention Environnement - Tél : 06 15 97 56 12 – **cindy.bouchez@eurovia.com**, auprès de qui des informations peuvent être demandées.

## AUTORITÉ COMPÉTENTE ET DÉCISION

Le Préfet des Alpes de Haute Provence est l'autorité compétente pour prendre à l'issue de la consultation, par voie d'arrêté préfectoral une décision relative à cette demande :

- soit une décision d'enregistrement avec application des prescriptions ministérielles,
- soit un refus d'enregistrement motivé,
- soit une décision d'enregistrement, avec des prescriptions particulières complétant, renforçant ou aménageant les prescriptions générales fixées par arrêté ministériel. Dans ce cas, le dossier sera examiné par le Conseil Départemental de l'Environnement, des Risques Sanitaires et Technologiques (CODERST).